

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

-----  
**DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE**

-----  
**GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 30 juillet 2015**

**DELIBERATION N° 2015/ 7/100 : PROCES -VERBAL DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE  
ENTRE LE GRAND MONTAUBAN ET LA COMMUNE DE BRESSOLS**

*L'an deux mille quinze, le jeudi 30 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 juillet 2015 .*

**Présents Titulaires : 38**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Anne ALASSANE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 8**

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Jean-François GARRIGUES, Pauline BLANC à Valérie RABAULT, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Laurence PAGES à Pierre-Antoine LEVI, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

**Absents Excusés : 5**

Mesdames, Messieurs, Roger CATUSSE, Alain CRIVELLA, José GONZALEZ, Véronique MALY, Isabelle SOULAYRES.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN**

**Monsieur Didier CLAMENS donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Par délibérations concordantes, le Conseil Municipal de la commune de Bressols et le Conseil Communautaire, avaient approuvé un procès-verbal de mise à disposition de biens meubles et immeubles de la commune à la Communauté d'Agglomération.

Les articles L.1321-1 et suivants du CGCT prévoient que le transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition de l'établissement public bénéficiaire, des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de ces compétences.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune antérieurement compétente et l'EPCI bénéficiaire. Afin de permettre l'exécution des compétences transférées, la commune de Bressols avait mis à disposition du Grand Montauban un véhicule Peugeot Boxer dont elle était propriétaire.

Aujourd'hui, ce véhicule n'étant plus utilisé par les services du Grand Montauban, il convient de le restituer à la commune de Bressols.

Il s'agit du véhicule suivant :

| Marque  | Immatriculation | Date de 1re mise en circulation | Origine (selon PV mise à disposition) |
|---------|-----------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| PEUGEOT | 4919 JQ 82      | 2007                            | BRESSOLS                              |

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Bressols en date du 22 novembre 2010 relative au procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la commune à la Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°184 du 8 novembre 2010 relative au procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la commune à la Communauté d'Agglomération,

Vu le procès-verbal de mise à disposition de biens meubles et immeubles de la commune de Bressols à la Communauté d'Agglomération transmis au contrôle de légalité le 15 décembre 2010,

Au vu de ces éléments et de l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 23 juillet 2015, je vous propose,

- ↳ d'autoriser Madame la Présidente à signer le procès-verbal de transfert, tel qu'annexé à la présente délibération.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ↳ d'autoriser Madame la Présidente à signer le procès-verbal de transfert, tel qu'annexé à la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**03 AOUT 2015**

De sa publication le :

**03 AOUT 2015**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 juillet 2015

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

